

Cinq-Mars observa à ce sujet que l'économie politique n'est pas encore parvenue à l'état de science, et qu'elle peut devenir pour un riche inexpérimenté la source de bien des erreurs ; que, pour ce qui est des pauvres, ils sont tout propres à former l'intelligence et le cœur des enfants ; car on y écrit souvent sans beaucoup de réflexion, et parfois même on se laisse guider dans ses jugements par l'intérêt et par l'esprit de parti.

M. Delage qui avait remarqué dans l'assemblée deux partis bien distincts, tenta de les mettre d'accord, du moins en ce qui regarde le grec et le latin. Il suggéra de renvoyer à la fin du cours l'étude de ces deux langues. Il espérait par là satisfaire ceux qui voulaient l'enseignement des langues mortes, et enlever aux autres les principaux motifs de leur opposition ; mais son expédient ne réussit pas ; car M. Doherty démontra que cette proposition tendait à ôter au grec et au latin leur grande utilité qui est de développer les intelligences.

On vota ensuite ; les uns, MM. Leclerc, Chabot, Gagné, Delage, Labbé, contre le rapport ; les autres, MM. Pelletier, Méthot, Doherty, Lepage, Cinq-Mars, en sa faveur.

Lorsque les voix eurent été données, M. le Maire prit la parole. Il se plaignit de la responsabilité que laissait passer sur lui le partage égal de votes. « Puisqu'il m'est réservé, dit-il, de faire pencher la balance, je donnerai les raisons qui me déterminent à prendre un parti plutôt que l'autre. » Il distingua ensuite parmi les amis de l'éducation trois classes différentes. Les uns visent à l'éducation du plus grand nombre, parce qu'ils la regardent comme le meilleur moyen de moraliser un peuple ; mais ils ne réfléchissent pas que les hommes instruits ne sont pas toujours ceux qui fournissent le moindre contingent de crimes. Les autres se proposent dans les études de procurer au commerce et à l'industrie, le plus de sujets possibles, mais ils semblent ignorer que le commerce et l'industrie, exercés sur une trop grande échelle, ne servent qu'à élever des fortunes colossales à côté de la misère et de l'indigence la plus extrême. La troisième classe, au contraire, est d'opinion qu'il suffit, pour le bonheur d'un état, de donner une instruction solide aux hommes qui occuperont plus tard les hautes fonctions de la société, et qui par leur position devront entraîner à leur suite les populations. « C'est à cette classe que j'appartiens, ajouta M. le Maire, et je vote en conséquence pour le cours d'études proposé par le comité. »

— L'Abbeille.

DISCOURS DU DR. SEWELL.

M. le Recteur et Messieurs,

Je dois réclamer votre indulgence pour la forme sous laquelle vont se présenter à vous les remarques que j'ai été appelé à faire dans cette occasion, remarques à la rédaction desquelles je n'ai eu que peu d'instants à consacrer.

Nous sommes réunis ici pour conférer le degré de Docteur en médecine à un élève de cette Université, circonstance à laquelle il est d'usage de donner plus ou moins de solennité et qui porte toujours en elle-même le caractère d'une scène imposante.

C'est un moment intéressant pour le professeur et de toute importance pour le candidat ; car les liens qui, pour plusieurs années, ont uni le professeur et l'élève, vont être rompus—les relations qui s'étaient formées entre eux vont changer de nature,—cette intimité respectueuse qui a existé et qui doit exister entre l'un et l'autre va être altérée, et l'élève va cesser de l'être pour entrer dans la difficile carrière de l'exercice de sa profession ; carrière pleine de soins, de labeurs, d'anxiété et qui va faire peser sur les épaules du nouvel élu une terrible responsabilité.—Ce doit être aussi l'occasion pour le professeur de se questionner lui-même et de se demander s'il a bien rempli ses devoirs envers l'élève, pour le préparer à l'exercice des fonctions dont il va bientôt être investi.

Le jour choisi pour la cérémonie actuelle est un jour admirablement adapté ; étant le 200^{ème} anniversaire de l'arrivée dans ce pays du Prélat dont cette Université porte le nom, du prélat qui fut le fondateur du Séminaire de Québec, la plus ancienne institution collégiale de ce continent, du prélat aux successeurs duquel, dans la personne de Messieurs du Séminaire, la ville de Québec, la province et ne peut-on pas dire le monde, sont redevables de l'établissement et du maintien de cette Université, dont nos descendants pourront être fiers.

Grâce à ces généreux messieurs, notre jeunesse n'est plus dans la nécessité de laisser le toit paternel, pour aller, à grands frais, chercher hors de son pays la haute instruction. Oui, grâce à ces messieurs, nos enfants trouvent aujourd'hui à la porte de la maison de leur père les avantages que, naguères, ils étaient obligés d'aller demander à l'étranger.

J'ai déjà eu l'occasion, dans une autre circonstance et parlant à

la Faculté de Médecine, d'insister sur l'importance qu'il y a d'exiger une éducation classique complète de ceux qui se destinent à l'étude des sciences médicales.—Les noms honorés des Boerrhaves, des Hallers, des Harveys, des Sauvages, des Cullen, des Broussais, des Hunters, des Corvisarts, des Munros, des Richardsons, des Graves, des Cruviers, des Coopers, des Dupuytrens, des Alisons, des Laennecs, des Stocks, des Abercrombies et d'une foule d'autres, furent alors mis devant les yeux des élèves, pour leur faire voir que ces grands hommes se sont distingués par leur science et par la culture des lettres, et j'en ai conclu que le succès éminent dans l'étude et la pratique de la profession est nécessairement lié, dans une grande mesure, avec une éducation classique du premier ordre.

Mais, messieurs, il n'est pas nécessaire en ce moment d'insister sur ce point, aujourd'hui réglé, et il me sera permis de dire, sans pour cela m'exposer à une accusation de faux orgueil, qu'il n'y a pas sur ce continent un seul collège ni une seule université qui ait pour l'admission, soit à l'étude, soit à la licence, soit au doctorat, des exigences aussi sévères que celles de notre Université.—Ce serait même une question de savoir si les anciennes Universités de la Grande-Bretagne, (si en en excepte l'Université de Londres) demandent autant que nous à leurs élèves.

A preuve de cette assertion, qu'on me permette d'esquisser brièvement le programme des connaissances que doivent posséder les candidats aux divers degrés de notre éducation universitaire.

D'abord, je parlerai de l'examen qui précède l'inscription, qui correspond à l'immatriculation des collèges anglais :—Cet épreuve se fait au moyen de deux examens distincts, l'un portant sur les études littéraires, l'autre sur les études scientifiques.—Le premier comprend le latin, la grec, l'histoire, la géographie, la littérature proprement dite, la rhétorique, le français et l'anglais :—Le second comprend les mathématiques, l'histoire naturelle, la philosophie, l'astronomie et la chimie.

Pour devenir bachelier-ès-arts, le candidat doit posséder une connaissance plus approfondie des mêmes matières et subir un examen plus minutieux, lequel se partage en six séances d'environ deux heures quarante minutes chacune, en tout seize heures.—Le degré de bachelier-ès-arts n'est pas encore aujourd'hui essentiellement nécessaire pour arriver au rang de docteur ; mais cet état de chose doit finir à une période déterminée par les statuts de l'Université, après quoi il sera de rigueur de passer successivement par tous les degrés intermédiaires pour arriver au plus élevé. En cela l'Université Laval a devancé toutes les institutions de ce continent et elle peut, à bon droit, se sentir fière de cette initiative.

Quelques-uns pourront trouver ces dispositions trop sévères, peu en rapport avec les moyens d'instruction qu'est sensé posséder un jeune pays. On pourra même se demander si ce n'est pas là engager les étudiants à fréquenter les universités où l'on devient docteur beaucoup plus facilement.

Quant à ce dernier effet, il n'y a pas de doute qu'il puisse avoir lieu, mais je suis heureux de dire que l'Université Laval n'est pas et ne peut pas être muée par des motifs mercenaires.—Le Conseil universitaire a fait un examen complet de la question et en est venu à la conclusion qu'il est meilleur de n'admettre qu'un seul gradué par année, lequel puisse dans le monde faire honneur à Laval que d'en recevoir cinquante, pour courir le risque d'avoir à rougir de plusieurs :—en un mot, pour me servir des paroles de M. le Recteur, je dirai en résumant cette question.—« Laval, dans ses gradués, ne regarde pas à la quantité, mais à la qualité. »

Je ne puis laisser passer le nom de notre Recteur, M. l'abbé Casault, sans lui pré-ter mon humble tribut d'hommages et d'admiration, à lui qui a toujours su prendre les choses de haut et émettre de larges idées en toutes les choses liées avec l'origine et le maintien de cette université, à laquelle il a consacré ses talents et un zèle infatigable.—Je profite encore, avec joie, de cette occasion pour le remercier, tant en mon nom qu'en nom de mes collègues de la Faculté de médecine, pour la cordialité, la bienveillance et la politesse qui ont constamment et uniformément caractérisé ses rapports avec nous.

Examinons maintenant un moment quelle est la nature des examens auxquels sont soumis nos candidats de la Faculté de médecine.

On compte dans cette Université trois degrés en médecine, savoir : le baccalauréat, la licence et le doctorat. Le premier de ces degrés s'obtient à la suite de deux années d'études et l'épreuve réussie de six examens ; mais il est question d'exiger dorénavant trois années d'études et neuf examens, un à la suite de chaque terme universitaire. Pour obtenir ce degré, il faut avoir conquis à chaque examen et sur chaque branche des connaissances médicales, les notes très bien ou bien. On voit par là que celui qui obtient ce degré ne le possède qu'après l'avoir noblement gagné. Qu'on me permette de faire remarquer combien est sûr ce moyen